



Assurance de copropriété

Par **Pooch**, le **27/02/2013** à **21:59**

Bonjour je me permets de vous contacter pour un avis. J'habite dans une résidence fermée composée de pavillons et d'appartements. Ces derniers sont construits au dessus de box fermés (il y en a 5 dont 1 m'appartenant, les 4 autres appartiennent aux pavillons voisins). Le syndicat de copropriété de la résidence considère donc l'ensemble (mon appartement et les 5 box en dessous) comme une mini copropriété au sein de la copropriété et souhaite donc nous imposer la souscription d'un contrat d'assurance copro pour notre mini ensemble. Ma question : l'assurance souscrite par le syndic pour l'ensemble de la résidence ne couvre t'elle pas déjà mon ensemble? Le fait de souscrire un nouveau contrat pour ma mini copro ne serait il pas un doublon? Je précise avoir déjà demandé à mon syndic s'il avait souscrit une police d'assurance pour l'ensemble de la copropriété mais aucune réponse. Je vous remercie d'avance pour votre réponse. Cordialement

Par **chaber**, le **28/02/2013** à **07:19**

bonjour Il faudrait connaître comment sont couverts, à ce jour, les pavillons et les appartements. Il est plus logique: que chaque pavillon soit garanti par son propriétaire que chaque groupe d'appartements soit assuré de façon individuelle

Par **Pooch**, le **28/02/2013** à **21:48**

Bonsoir Chaber et merci pour votre intervention. J'attends également de savoir si le syndic a souscrit une police pour le compte de la copropriété mais je n'ai pas de réponse pour le

moment. Ca me permettrait déjà de savoir quelles sont les garanties, ce qui est couvert.rnrnA suivre donc..